



COMMUNE DE MASSONGY

Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 21/11/2025

ID : 074-217401710-20251113-DEL_2025_37BIS-DE



Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 13 novembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 7 novembre 2025 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Céline DETURCHE, Muriel ARTIQUE, Christelle PORTIER, Ana Maria MARTIN GRILLET, Fanny MERMET-BOUVIER, Joël DEMIERRE, Martine DONNA, Thierry ROULLARD

Absents : Johann MATHIEU, Hakim GHEMMOUR, Marie-Bernadette BASTARD MADER Christelle BOUDAMOUZ,

Marie-Bernadette BASTARD MADER a donnée procuration à Julie ROULLARD-NOUGARET

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de Votants : 12 (dont 1 procuration)

Secrétaire de séance : Julie ROULLARD-NOUGARET

N° 2025-37 : PRESENTATIONS DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES (RPQS)

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, de l'eau potable, des ordures ménagères et de la mobilité présentés par Thonon-Agglomération,

Considérant qu'il appartient à chaque commune adhérente de donner son avis sur les rapports susvisés et notamment sur les indicateurs techniques et financiers,

Madame le Maire présente au Conseil municipal les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services d'assainissement, d'eau potable, de prévention et de gestion des déchets de Thonon-Agglomération pour l'année 2024, ainsi que le rapport du délégataire du service « Mobilité » pour la même année, transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal par voie dématérialisée.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de Thonon Agglomération, ainsi que du rapport du délégataire du service « Mobilité » pour l'année 2024.
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Thonon Agglomération.

Certifié exact

La secrétaire de séance

Julie ROULLARD-NOUGARET

Massongy, le 14 novembre 2025

Le Maire

Sandrine DETURCHE

